

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1361

présenté par

M. Tardy

à l'amendement n° 1359 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 4

Après le mot :

« dispositions »,

supprimer la fin de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un rappel des obligations du loueur est suffisante. Il n'est pas nécessaire ni souhaitable de rajouter une déclaration sur l'honneur.